



## Moto volée et brulée : frais de dépannage

Par **pmb2601\_old**, le **17/07/2007** à **09:15**

bonjourrrnj'ai été victime du vol de ma moto à Vaulx en Velin. Dans mon depot de plainte, j ai demandé, au cas où on la retrouverait, que la police ne s'occupe pas des frais de dépannage. Une semaine plus tard, elle a été retrouvé brulée à Villeurbanne suite à une tentative de vol à main armée dans la région. La police m'appelle et me dit qu'elle est visible dans un garage. Je vais au garage et j'ai été obligé de payer 376 euros de dépannage et gardiennage. La police suite à mon mécontentement de payer ne sait pas contre qui je peux me retourner pour me faire rembourser cette somme. Merci de me répondre s'il vous le pouvez. Je n'étais pas assuré contre le vol, ni l'incendie, auprès de mon assurance....